



## CP 209

# POUR L'INSTANT, AGORIA DIT « NON »

2023-2024

Après 3 tours de négociation, nous constatons qu'il n'y a pas suffisamment de volonté de la part des employeurs de parvenir à un projet d'accord 2023-2024 défendable pour les plus de 70.000 employés et cadres.

L'objectif des négociations est de conclure des accords en vue d'une amélioration des conditions de travail de tous les travailleurs du secteur.

La fédération patronale Agoria :

- veut toutefois limiter de manière trop restrictive le nombre de travailleurs ayant droit à une prime pouvoir d'achat, et ce bien que des bénéfiques et des versements aux actionnaires élevés aient lieu dans de nombreuses entreprises.
- ne veut pas augmenter suffisamment l'intervention patronale dans les frais de déplacement des travailleurs.
- ne veut pas augmenter le salaire mensuel minimum garanti au niveau de celui des ouvriers.
- refuse un congé de fin de carrière supplémentaire à un âge raisonnable, comme mesure visant à améliorer la faisabilité du travail.
- refuse un remboursement des frais de télétravail
- ne veut pas conclure un accord sectoriel sur le droit à la déconnexion pour les entreprises qui n'ont pas pris les mesures légalement requises à leur niveau.

Sans accord sectoriel, il n'y a pour nous plus de paix sociale.

Cependant, nous continuons à déployer tous les efforts possibles pour parvenir à un accord sectoriel. En cas d'échec, nous mènerons des actions dans l'ensemble du secteur, à partir du 1er septembre.